

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

NOV 06 1983

2466^e

SÉANCE : 12 AOÛT 1983

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2466).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2466^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 12 août 1983, à 16 heures.

Président : M. Luc de La Barre
de NANTEUIL (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2466)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).

La séance est ouverte à 17 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises lors de la séance précédente consacrée à cette question [2464^e séance], j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne) prend place à la table du Conseil; M. García Iturbe (Cuba), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de

la République démocratique populaire lao, du Soudan et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Elfaki (Soudan) et M. Le Kim Chung (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Les membres du Conseil sont saisis du texte d'une lettre datée du 11 août adressée au Président du Conseil par le représentant du Soudan [S/15921].

4. Le premier orateur est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. GARCÍA ITURBE (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence pour ce mois. Nous sommes sûrs que, dans l'exercice de vos fonctions, vous donnerez une fois encore la preuve de votre grande expérience de diplomate. Je vous remercie également d'avoir donné à ma délégation l'occasion de prendre la parole au Conseil.

6. Nous voulons également souligner la manière compétente dont le représentant de la République populaire de Chine a mené les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

7. Une fois de plus, le Conseil se réunit pour discuter des nouvelles menaces et agressions dont est responsable le Gouvernement américain à l'égard d'un pays non aligné.

8. Il s'agit aujourd'hui de l'examen d'actes renouvelés de provocation et d'hostilité du Gouvernement américain contre la Jamahiriya arabe libyenne. Parmi ces actes, nous relevons la violation de l'espace maritime et aérien de la Libye par des navires et des avions militaires américains, la concentration de forces et de matériel électronique d'espionnage le long des frontières

libyennes, les déclarations arrogantes et menaçantes de hauts fonctionnaires de Washington qui prétendent dicter des normes de conduite à un peuple petit et digne comme le peuple libyen qui, au cours de 14 années de révolution triomphante, est arrivé à se libérer de toute tutelle impérialiste.

9. La Libye a toutes les raisons de formuler cette plainte. Le Gouvernement américain actuel a, dès son entrée au pouvoir, multiplié les agressions contre la Libye. Souvenons-nous des mesures économiques, y compris le rappel de techniciens et la fermeture de marchés, dont le but était de paralyser l'économie libyenne; souvenons-nous aussi de l'attaque brutale de l'aviation américaine contre des avions libyens et des pressions exercées sur d'autres pays pour les amener à se joindre au boycott diplomatique de la Libye. A tout cela s'ajoute une campagne hystérique de propagande à la Goebbels qui vise en outre à diffâmer les dirigeants de la révolution libyenne.

10. Nous attirons l'attention des membres du Conseil sur le refus des Etats-Unis, tout à fait inadmissible compte tenu du droit international, de reconnaître la souveraineté libyenne sur les eaux du golfe de Syrte, à proximité de son territoire, ainsi que sur l'irruption de navires de guerre américains dans les eaux territoriales libyennes, en violation flagrante de la souveraineté de ce pays.

11. Il saute aux yeux que l'énoncé sommaire de telles actions des Etats-Unis en Méditerranée et au nord de l'Afrique semblent être des actions similaires à celles qu'ils mènent dans les Caraïbes et en Amérique centrale, et qu'elles s'inscrivent à leur tour dans la spirale de la guerre dont est coupable l'actuel Gouvernement américain à l'échelle mondiale.

12. La situation est dangereuse. La Libye a proclamé son droit légitime de défendre sa souveraineté et il existe un risque de voir une provocation impérialiste déclencher une agression à grande échelle contre ce pays. L'accumulation de forces terrestres, navales et aériennes des Etats-Unis dans cette région nord africaine et des intervention grandissante dans le problème tchadien suscitent des préoccupations légitimes au sein de la communauté internationale.

13. Cuba rejette catégoriquement les actes d'agression et les menaces des Etats-Unis dont est victime la Libye et qui constituent également une menace pour les autres peuples de la région. Ces actes impérialistes doivent cesser.

14. Notre gouvernement, confirmant sa solidarité active avec la Libye, demande au Conseil de se prononcer pour la défense d'un petit pays indépendant, non aligné et digne qui aujourd'hui, comme d'autres pays d'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'Afrique, est menacé par la politique et les actions agressives, interventionnistes et illégales du Gouvernement impérialiste des Etats-Unis.

15. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, dans la lettre qu'il vous a adressée le 8 août et dont nous sommes maintenant saisis, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne attire l'attention du Conseil sur la grave détérioration de la situation dans la région de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique à la suite d'actes d'intimidation et de provocation dirigés contre son pays et demande au Conseil d'examiner d'urgence sa plainte.

16. Nous connaissons tous la situation qui existe autour de la Libye. Une force navale spéciale de la VI^e flotte des Etats-Unis, comportant le porte-avions nucléaire *Eisenhower*, croise au large des côtes libyennes. Les manœuvres "Bright Star", avec la participation de forces terrestres, navales et aériennes des Etats-Unis et de quelques autres pays de la région, se déroulent sur les frontières libyennes. Des avions AWACS accompagnés de chasseurs effectuent des vols de reconnaissance.

17. Que ces manœuvres soient ou non appelées activités d'entraînement conjointes ou exercices à but et à portée limités annoncés à l'avance, elles constituent en fait une démonstration de force, un étalage de puissance militaire qui visent à intimider ceux dont la politique pourrait ne pas plaire aux milieux impérialistes qui voient dans l'augmentation de la tension des possibilités accrues de mettre en œuvre leurs plans sinistres.

18. Les menaces et les actes de provocation dirigés contre la Libye auxquels nous assistons aujourd'hui n'ont rien de nouveau, malheureusement. Il y a peu de temps que le Conseil a dû s'en occuper [2415^e à 2418^e séances]. Le scénario de l'évolution de la situation à l'époque et aujourd'hui ont beaucoup de points communs.

19. Comme nous nous en souvenons tous, en février de cette année, le porte-avions *Nimitz* et d'autres bâtiments de la VI^e flotte des Etats-Unis se sont approchés de la côte libyenne. Des avions AWACS ont été envoyés dans la région, nous a-t-on dit, en vue de participer à des manœuvres conjointes.

20. Aujourd'hui, la région de la Méditerranée et du nord de l'Afrique qui borde la zone la plus volatile qui soit, celle du Moyen-Orient, est de nouveau approvisionnée en forces et en matériel militaire en provenance de l'extérieur et est de nouveau le théâtre de manœuvres des forces d'intervention rapide dont le caractère est tout à fait clair. Par ailleurs, il est facile de voir les efforts que font les puissances impérialistes, avec leur politique néo-colonialiste, pour essayer de mettre à profit les difficultés intérieures persistantes et complexes d'autres pays, comme le Tchad, par exemple, en s'y ingérant pour enfin arriver à une intervention directe. Ces pays intensifient leur rôle dans la guerre. Le nombre de conseillers, d'instructeurs et de mercenaires, de forces régulières et spéciales, ne cesse de croître. Ces troupes sont accompagnées de fournitures

toujours plus importantes d'armes de toutes sortes, y compris des missiles Redeye. Le parachutiste français et le conseiller militaire américain sont à nouveau des silhouettes familières dans certaines régions. Il est hors de doute que leur présence rend la solution du conflit plus difficile. Les impérialistes n'hésitent devant rien pour internationaliser le conflit. La pression exercée sur certains Etats africains pour les entraîner dans une intervention militaire ou politique ne fait que s'accroître. Les efforts des impérialistes pour imposer à d'autres nations des solutions néo-coloniales et utiliser leurs territoires pour se livrer à des activités contre les pays dont les politiques intérieure et extérieure ne répondent pas aux intérêts des Etats-Unis et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont entrepris sans la moindre hésitation, impitoyablement et avec pleine détermination.

21. Tous ces phénomènes négatifs sur la scène politique de la région nous inquiètent profondément. Cette politique n'est pas seulement suivie dans la Méditerranée, le nord de l'Afrique et le Moyen-Orient; elle s'étend au-delà. Partout, elle constitue une violation flagrante des normes du droit international et menace sérieusement la paix et la sécurité.

22. La Jamahiriya arabe libyenne ne subit pas seulement une pression militaire directe, mais aussi la pression spécifique de l'agression par la propagande. C'est un instrument qui figure depuis longtemps dans les arsenaux de l'impérialisme. On s'en sert pour aggraver la tension, comme d'un moyen de guerre psychologique. On utilise différentes méthodes pour noircir le pays qui fait l'objet de ces attaques. Cependant, toutes ces méthodes, qu'il s'agisse de déclarations officielles ou d'articles parus dans la presse, de brèves remarques ou de longs textes élaborés fournissant de prétendues preuves qui ne sont que des déformations des faits, ont toutes le même but. Les nombreuses allégations et accusations contre la Libye montrent que ce pays est devenu l'objet d'attaques constantes de la part de la machine de propagande.

23. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales et les efforts faits pour attiser les tensions et rallumer le feu des conflits doivent cesser. Il faut que cesse aussi l'ingérence des Etats impérialistes et néo-colonialistes dans les affaires intérieures d'autres pays. Les problèmes qui existent dans la région peuvent et doivent être résolus par des moyens politiques, avec la participation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui est capable de jouer un rôle important pour favoriser les règlements dans l'intérêt des peuples de la région.

24. L'examen par le Conseil de la plainte de la Jamahiriya arabe libyenne doit contribuer à la réalisation de ces buts. En sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, le Conseil doit contribuer à éteindre les foyers de tension et à faire cesser les actes qui vont à l'encontre du droit souverain et inaliénable des pays de régler leurs propres problèmes,

de suivre une politique indépendante et de décider de leur propre destin.

25. L'examen de la question à l'ordre du jour a clairement montré que beaucoup de pays de la région ne sont pas aveugles à la menace et au danger qui découlent de l'ingérence des Etats néo-colonialistes qui cherchent constamment à réaliser leurs objectifs stratégiques, lesquels n'ont rien à voir avec les intérêts véritables des peuples de la région. Il a prouvé nettement que cette politique est condamnée car elle n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

26. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Afghanistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

27. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les membres du Conseil d'avoir donné à ma délégation la possibilité de parler devant le Conseil pour la deuxième fois ce mois-ci.

28. La question dont le Conseil est saisi, à savoir l'agression des Etats-Unis contre la Libye, a fait l'objet de nombreux débats dans diverses instances des Nations Unies et d'autres instances internationales.

29. La Libye a été la cible des visées impérialistes depuis la victoire de la révolution de septembre, mais la forme la plus flagrante d'agression impérialiste contre ce pays relativement petit a eu lieu il y a presque deux ans, lorsque la VI^e flotte de la marine de guerre américaine a envahi les eaux territoriales de la Jamahiriya arabe libyenne dans le golfe de Syrte et abattu l'un de deux avions libyens qui effectuaient des vols de reconnaissance au-dessus des eaux nationales [S/14636, par. 3].

30. La communauté internationale, par l'intermédiaire de plusieurs groupes et organisations d'Etats, a fermement condamné cette agression caractérisée et d'autres actes d'intimidation et de provocation contre la Libye.

31. Le Groupe des Etats arabes à l'Organisation des Nations Unies, dans une déclaration publiée le 21 août 1981 [S/14638/Rev.1, annexe], a dénoncé et condamné cette agression réalisée dans le sillage d'une série de menaces et de provocations qui représentaient un précédent des plus dangereux dans les relations internationales.

32. Le Bureau de coordination des pays non alignés s'est réuni en session extraordinaire le 28 août 1981 pour examiner la grave situation engendrée par les manœuvres militaires provocatrices réalisées par les Etats-Unis. Dans une déclaration, le Bureau de coordination a estimé que ces actes de provocation des Etats-Unis, l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, étaient une grave menace à la souveraineté,

à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des pays non alignés de la région en général et de la Jamahiriya arabe libyenne en particulier. A l'époque, le Bureau de coordination avait attiré l'attention du Conseil sur cette grave situation qui menaçait la paix et la sécurité internationales.

33. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés à la trente-sixième session de l'Assemblée générale ont exprimé leur grave inquiétude devant l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne dans un communiqué publié le 28 septembre 1981 [voir S/14713, annexe, sect. VI].

34. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont également condamné l'acte d'agression des Etats-Unis contre la Libye dans leur déclaration du 3 octobre 1981¹.

35. Logiquement, l'on pouvait s'attendre que, devant une réaction et une condamnation aussi fermes de la communauté internationale, les Etats-Unis abandonneraient leur politique de pression et de menace contre la Libye.

36. Toutes les réunions qui ont été tenues, tout le temps qui a été consacré, toutes les condamnations qui ont été exprimées, tous les appels qui ont été lancés n'ont pas, semble-t-il, suffi pour dissuader le Gouvernement des Etats-Unis de mettre immédiatement fin à ses desseins militaristes agressifs contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

37. Non seulement ces actes n'ont pas pris fin mais, hélas, le Gouvernement des Etats-Unis a eu recours à divers autres moyens d'intimidation et de menace, ce qui, d'ailleurs, ne nous a pas surpris, étant donné la nature de l'impérialisme américain. Depuis lors, les Etats-Unis ont accru leur présence militaire dans un certain nombre de pays de la région et des régions avoisinantes. Un nombre toujours plus grand d'armes perfectionnées ont été introduites dans la région. Plusieurs manœuvres provocatrices ont été réalisées au large des côtes libyennes et sur le territoire de certains pays voisins. Une vaste campagne de mensonges et de propagande malveillante visant à discréditer les milieux dirigeants libyens et leur politique étrangère envers la région a accompagné d'autres actes d'agression et d'intervention des Etats-Unis. Des accusations sans fondement sont lancées quant aux intentions de la Libye et ce pays est lui-même la cible du recours répété à la menace et à l'emploi de la force.

38. Pourquoi la Libye fait-elle l'objet d'une telle campagne de diffamation, tout le monde le sait. Ce pays mène une politique non alignée indépendante et refuse courageusement de se soumettre aux pressions, ce qui a déclenché la colère des Etats-Unis et de leurs alliés régionaux.

39. L'invasion toute récente des eaux territoriales libyennes dans le golfe de Syrte par le porte-avions

Nimitz et d'autres bâtiments de guerre de la VI^e flotte américaine et l'interception, par provocation, d'une patrouille aérienne libyenne par des chasseurs américains, sont un autre exemple du mépris des Etats-Unis pour la loi et pour les règles du comportement international.

40. Les Etats-Unis, qui ont étendu leurs sphères d'"intérêt vital" à pratiquement tous les points de la Terre, s'arrogent le droit de violer les principes de la Charte des Nations Unies qui devraient régir les relations entre Etats et ont essayé de subordonner ces principes à leurs intérêts nationaux. Ils ne reculent devant aucun moyen, des pressions politiques, économiques et militaires indirectes à l'intervention armée directe dans les affaires intérieures d'autres Etats.

41. La Charte a chargé les Etats-Unis, en leur qualité de Membre de l'Organisation et de membre permanent du Conseil, de responsabilités énormes pour le respect des principes inscrits dans la Charte et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

42. Un coup d'oeil rapide à la façon dont les Etats-Unis se conforment à ces principes montrera immédiatement que la confiance que la communauté internationale avait placée en eux en leur qualité de membre permanent du Conseil a été trahie de façon répétée. Qu'il suffise de se rappeler les ignobles aventures des Etats-Unis en Iran, au Congo, en République dominicaine, au Viet Nam, à Haïti, au Chili, en El Salvador, en Afghanistan et dans de nombreux autres pays où les forces armées et les services de renseignement américains ont organisé des complots d'assassinat contre des dirigeants nationalistes, déstabilisé des gouvernements indépendants, préparé des coups d'Etat militaires ou sont intervenus directement et de la façon la plus flagrante.

43. Si cette attitude de défi de l'impérialisme américain reste inchangée, on peut se demander quel serait le sort d'autres petites nations indépendantes qui deviennent la cible d'actes semblables et qui n'ont pas de moyens suffisants pour se protéger contre de tels événements.

44. Le Conseil est, en théorie, un instrument dans lequel la communauté internationale, et plus particulièrement les petites nations, ont placé leurs espoirs et leurs aspirations.

45. Si le Conseil devant tolérer ces actes et autres actes pirates des Etats-Unis contre d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, la confiance de la communauté internationale dans cet organe si important s'évanouirait inévitablement.

46. N'oublions pas que cet organe, qui est chargé principalement de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'est trouvé bien souvent complètement paralysé, à chaque fois qu'il a été amené à discuter des situations où les Etats-Unis

étaient en cause. Cela eu pour résultat, à son tour, d'amener les petits pays à recourir à des moyens nationaux et bilatéraux pour détourner la menace qui les visitait directement.

47. Pour la crédibilité de l'Organisation, et plus particulièrement celle du Conseil, nous lançons un appel pour que des mesures soient prises rapidement afin de décourager les Etats-Unis de leurs activités qui mettent en danger la paix et la sécurité dans cette partie du monde et ailleurs.

48. Enfin, je voudrais dire une nouvelle fois la pleine solidarité du peuple et du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan avec le peuple et le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans sa lutte pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

49. M. SINCLAIR (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'août. Mais, puisque je prends aujourd'hui personnellement la parole au Conseil pour la première fois ce mois-ci, permettez-moi de renouveler nos félicitations. Ma délégation se souvient avec fierté de l'efficacité et de l'habileté dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de nombreuses et lourdes responsabilités que vous avez dû assumer à la présidence pendant les longues nuits et les longs jours chauds de juin 1982. Bien sûr, nous avons eu l'occasion d'apprécier davantage encore votre sagesse et vos talents de diplomate en travaillant à vos côtés pendant les mois qui ont suivi. Nous sommes sûrs que, sous votre direction, le Conseil s'acquittera au mieux de ses travaux.

50. Permettez-moi également de féliciter M. Ling Qing, représentant de la Chine, pays avec lequel le Guyana entretient de profondes relations d'amitié et de solidarité, pour la façon efficace, méthodique et sereine dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

51. Fidèle à sa responsabilité primordiale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner la plainte présentée par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne.

52. Ma délégation a écouté attentivement la déclaration du représentant de la Libye lorsque le Conseil a abordé l'examen de la question dont nous sommes saisis ainsi que celle du représentant des Etats-Unis et toutes les autres déclarations qui ont suivi pendant le débat [2464^e séance].

53. Les présentes réunions se déroulent en une période marquée par une aggravation de la tension dans les relations entre Etats. De plus en plus, on recourt à la menace ou à l'emploi de la force pour faire pression sur certains Etats ou pour régler des différends entre Etats.

Les préparatifs de guerre s'intensifient. Dans ces circonstances, il appartient au Conseil, organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de rechercher les moyens qui lui permettront d'exercer le maximum d'influence pour inciter à la modération et de promouvoir des relations internationales se fondant fermement sur le droit et les principes de la Charte des Nations Unies.

54. Le Guyana a toujours maintenu que, dans les relations entre Etats, les principes du droit international doivent être inviolables et respectés scrupuleusement. La meilleure manière de garantir des relations internationales stables réside dans le respect le plus strict par tous les Etats de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales. Dans leurs relations mutuelles, les Etats doivent respecter les principes de la Charte et ceux énoncés dans des instruments internationaux solennels, notamment la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies² et la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats³. Les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales. Nous ne saurions accepter le recours à la force en tant qu'instrument gouvernant la conduite des Etats. A nos yeux, les différends entre Etats doivent être réglés par des moyens exclusivement pacifiques; il faut pleinement respecter le droit de tous les Etats à poursuivre leur propre voie à l'abri de l'intervention ou de l'ingérence extérieure et à l'abri de toute coercition ou pression.

55. Ma délégation demande que ces principes soient appliqués à toutes les situations de conflit, que ce soit dans le nord de l'Afrique, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient, en Amérique centrale ou ailleurs. En concentrant notre attention précisément sur les problèmes soumis à l'examen au Conseil, nous invitons tous les Etats à s'abstenir d'actions qui pourraient menacer la paix et la stabilité dans cette région et à prendre des mesures positives, en recourant notamment au dialogue, pour trouver des solutions politiques aux différends qui pourraient exister entre eux et pour assurer le maintien de relations stables et harmonieuses.

56. Ma délégation traitera en temps voulu de la plainte présentée par Gouvernement tchadien. En cette occasion nous nous pencherons de manière plus approfondie sur nos préoccupations face à la menace immédiate qui pèse sur la paix et la sécurité internationales dans cette région.

57. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

58. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout

d'abord permis de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence pour ce mois. Ma délégation est convaincue que, placés sous la direction d'un diplomate chevronné dont la sagesse est confirmée et qui est le représentant d'un pays et d'un peuple avec lesquels les miens entretiennent des relations traditionnelles d'amitié et de coopération, les travaux du Conseil connaîtront une issue heureuse.

59. Nous voudrions aussi vous remercier et, à travers vous, remercier les membres du Conseil d'avoir accédé à notre demande de participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour.

60. Hier, [2463^e séance], le Conseil était saisi de la question ayant trait aux événements qui affligent le Tchad et son peuple et qui avaient déjà fait l'objet, il y a environ une dizaine de jours, d'un débat dans cette salle [2462^e séance]. Ma délégation a pris note avec satisfaction de la protestation de neutralité faite par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste à l'égard du conflit sanglant qui se déroule dans la partie nord du Tchad, conflit mettant exclusivement aux prises les parties tchadiennes intéressées. La délégation lao déplore l'intervention directe des Etats-Unis ainsi que d'autres pays dans ce conflit, mettant ainsi gravement en cause la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales.

61. La deuxième affaire portée devant le Conseil le même jour par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, objet de sa lettre adressée au Président le 8 août, revêt également un caractère d'urgence et de gravité en ce qu'elle porte atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays et met en danger la paix et la sécurité de la région.

62. Dans cette affaire, la Jamahiriya arabe libyenne, par le truchement de son représentant, met en cause et condamne, à juste titre d'ailleurs, les actions répréhensibles de provocation, d'intimidation et d'intervention armée que les Etats-Unis sont en train de commettre à son encontre. Ceci s'est traduit par la mise en branle et le déploiement des forces aériennes et navales américaines de la VI^e flotte à proximité des frontières terrestres et maritimes de la Libye dans le but, disent les sources officielles américaines, de dissuader ce pays d'agresser ses voisins. C'est là une fausse accusation.

63. Ma délégation se joint à celles d'autres pays, suivant en cela le représentant libyen, pour incriminer et rejeter ce faux-semblant. On peut se poser la question suivante : quels sont les mobiles profonds qui sont sous-jacents à la manière forte à laquelle le Gouvernement américain a, dans le passé et de façon systématique, recouru et vient d'avoir recours à l'encontre de la Libye ? La réponse nous semble claire et évidente. C'est que le Gouvernement américain ne pouvait pas et ne pourra jamais tolérer que la Libye ainsi que d'autres pays progressistes de la région et d'ailleurs, après avoir réussi à opérer un changement révolutionnaire sur les plans politique, économique et social,

poursuivent une politique intérieure et extérieure de paix, d'indépendance, de coopération et de non-alignement, politique qui est justement l'antidote de l'impérialisme, de l'hégémonisme et du sionisme.

64. Voilà pourquoi le Gouvernement américain intensifie fébrilement son soutien politique, militaire et économique à ses alliés stratégiques que sont les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv dans leurs criminelles entreprises et actions de répression, d'occupation et d'annexion à l'encontre des pays et peuples arabes, palestiniens et africains.

65. Ce nouvel acte d'hostilité à l'encontre du Gouvernement et du peuple libyens, dont j'ai fait mention plus haut, s'inscrit en fait dans une série d'actes aventuristes dont se sont rendus coupables les Etats-Unis depuis une décennie au moins. Plus significatifs encore sont les actes de subversion et d'agression commis par ce pays à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne au mois de février dernier, événements qui avaient fait, on s'en souvient, l'objet d'un débat au Conseil [2415^e à 2418^e séance]. Ma délégation suit aujourd'hui le débat avec attention et elle a été surprise d'entendre dire hier soir [2464^e séance] par le représentant américain que le déploiement des forces navales et aériennes américaines faisait partie d'un programme d'entraînement ou d'exercices militaires de routine prévus longtemps à l'avance. C'est là, je crois, un alibi de mauvais aloi. L'intention réelle de l'auteur de cet acte incriminé a bel et bien été, comme l'ont affirmé certains orateurs qui m'ont précédé, d'agresser et d'étrangler politiquement et économiquement le vaillant peuple libyen et son gouvernement.

66. Le peuple et le Gouvernement lao abordent cette question en parfaite connaissance de cause car notre pays ainsi que les autres pays indochinois frères ont déjà fait l'expérience amère et douloureuse de l'aventure agressive dans laquelle s'étaient lancés les impérialistes américains il n'y a pas très longtemps encore. Ces cercles impérialistes auraient dû tirer la leçon de l'échec retentissant qu'ils ont subi en Indochine, mais tel n'est pas le cas. Au contraire, ils se sont empressés d'entrer en collusion avec les hégémonistes et expansionnistes afin de perpétrer des actes de sabotage et de déstabilisation à l'encontre de notre régime démocratique et populaire en ayant recours à toute sorte de moyens illicites allant de l'espionnage avec tension permanente dans la zone frontalière, de l'intimidation, de la guerre psychologique, du blocus économique jusqu'à la propagande calomnieuse. Voilà la stratégie globale d'agression et de déstabilisation que les impérialistes appliquent avec frénésie à l'échelle planétaire.

67. La démonstration de force, réminiscence de l'époque révolue des canonnières, que le gouvernement américain est en train de faire à l'heure qu'il est en Amérique centrale, tout particulièrement contre le Nicaragua, fait éloquentement partie de ce schéma. Point n'est besoin de dire que tous ces actes hostiles que commettent les impérialistes contre la Jamahiriya arabe

libyenne et d'autres pays du monde sont en violation flagrante des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies ainsi que des normes universellement reconnues du droit international régissant les relations entre Etats.

68. La République démocratique populaire lao exprime sa solidarité indéfectible avec la Jamahiriya arabe libyenne dans la lutte héroïque que cette dernière mène pour protéger et consolider son acquis révolutionnaire de septembre, lutte dont nous sommes certains qu'elle sera, en dernière analyse, victorieuse.

69. La délégation lao se permet de demander au Conseil, organe suprême auquel incombe au premier chef, au regard de la Charte, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre les mesures qui s'imposent pour désescalader la situation, réduire la tension et mettre fin à la menace d'agression.

70. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

71. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter chaleureusement au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, pour votre accession à la présidence pour ce mois et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre noble mission.

72. Qu'il me soit également permis de remercier très vivement tous les membres du Conseil pour m'avoir donné l'occasion de participer à la discussion de l'importante question dont le Conseil est saisi en ce moment.

73. La situation dans les régions de la Méditerranée, du nord de l'Afrique et du Moyen-Orient s'est dangereusement détériorée pendant ces derniers jours du fait de l'intensification de l'intervention des Etats-Unis dans les affaires de ces régions, y renforçant sans cesse leur présence militaire et multipliant leurs actes d'intimidation et de provocation contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

74. Des forces navales imposantes des Etats-Unis ont été amenées à proximité des côtes de la Libye avec menace ouverte de pénétrer dans les eaux territoriales libyennes et avec multiplication de vols provocateurs. En même temps, des avions-radars AWACS et d'importants effectifs de soldats américains s'apprentent à des manœuvres conjointes avec les forces militaires de l'Egypte, du Soudan, de la Somalie et de l'Oman. Le *New York Times*, dans son numéro du 11 août, a cité un observateur occidental disant qu'il s'agit là de "la plus grande démonstration de force américaine dans le nord de l'Afrique depuis la seconde guerre mondiale".

75. Cet étalage de provocations et de menaces contre la Jamahiriya arabe libyenne n'est pas un acte isolé mais découle en droite ligne de la politique anti-

libyenne des Etats-Unis, politique qui a été conçue et mise en œuvre de façon systématique immédiatement après la victoire de la révolution libyenne, en septembre 1969, et dont les diverses péripéties ont été récemment passées en revue devant le Conseil avec beaucoup de précision et d'éloquence par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne [ibid.]. L'on se rappelle d'ailleurs combien de séances orageuses le Conseil a consacrées d'urgence à l'examen de la menace américaine à l'encontre de la Libye tout au long de ces années. En fait, il s'agissait là d'occasions qui nous ont été offertes d'incriminer et de condamner les visées impérialistes américaines dans une région extrêmement névralgique du fait de sa haute importance stratégique, militaire et économique.

76. Mais les ambitions américaines ne se sont pas limitées à ces seules régions du nord de l'Afrique et du Moyen-Orient. Elles s'étendent à bien d'autres régions du globe, notamment l'Amérique centrale et la mer des Caraïbes, l'océan Indien et l'Asie du Sud-Ouest, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, où les Etats-Unis s'emploient fébrilement à attiser partout la tension et la confrontation en vue d'intensifier la course aux armements et de valoriser leur rôle de gendarme international.

77. Mais penchons-nous un instant sur un phénomène précis pour nous imaginer plus concrètement quel danger de telles ambitions globales américaines pourraient faire courir à la paix et à la sécurité des peuples. Ma délégation voudrait attirer l'attention des membres du Conseil sur le déploiement de forces militaires américaines en diverses régions du monde pendant ces derniers temps. En effet, dans le courant de cette année, les Etats-Unis n'ont-ils pas, de façon ininterrompue, recouru à des démonstrations de force presque partout dans le monde, amenant par-ci par-là porte-avions et sous-marins nucléaires, avions de reconnaissance et de combat ainsi que d'importants armements et effectifs d'infanterie pour exécuter des manœuvres conjointes avec les forces militaires de nombre de pays satellites des Etats-Unis ? Quels buts visent donc les Etats-Unis en entreprenant toutes ces activités fébriles, sinon étaler leur menace contre l'indépendance et la souveraineté des peuples, contre la paix et la sécurité internationales ?

78. Mais, fort heureusement, la vie a, au cours de ces dernières décennies, surabondamment démontré que la force militaire américaine ne saurait mettre à genoux les peuples déterminés à lutter pour défendre leur indépendance et leur souveraineté. Une telle force n'a pas pu en son temps écraser les peuples de la péninsule indochinoise. Et, à l'heure qu'il est, il est certain qu'une telle force ne saurait faire reculer le peuple héroïque de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

79. Ayant été victime de la plus longue guerre d'agression qui lui a été imposée par les Etats-Unis et ayant à faire face encore en ce moment à un type de guerre d'usure sur plusieurs plans que lui livrent les expan-

sionnistes et hégémonistes d'Asie, le peuple vietnamien communie profondément avec le peuple libyen, se solidarise entièrement avec lui en ces moments critiques et croit fermement que le peuple libyen saura dignement faire échec à toutes tentatives d'intimidation et d'agression à son encontre.

80. Dès que les nouvelles concernant les actes de provocation et d'intimidation des Etats-Unis à l'encontre de la Libye sont parvenues à Hanoi, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a fait, le 6 août dernier la déclaration suivante :

“Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam condamnent sévèrement ces actes aventureux et bellicistes des impérialistes américains et demandent que ceux-ci mettent immédiatement fin à tous leurs plans et actes d'intervention et d'agression contre la Libye et d'autres pays africains, de façon que ces derniers puissent décider eux-mêmes de leurs propres affaires internes.

“Le peuple et le Gouvernement vietnamiens tiennent à réaffirmer leur entier soutien à la lutte du peuple libyen pour sauvegarder son indépendance et sa souveraineté nationales et édifier la Jamahiriya arabe libyenne prospère et bienheureuse.”

81. Ma délégation voudrait donc conclure sa déclaration en demandant au Conseil de prendre, au terme de l'examen de la situation explosive actuelle dans les régions de la Méditerranée, du nord de l'Afrique et du Moyen-Orient, les mesures qui s'imposent en vue de mettre fin aux actes de provocation entrepris en ce moment par les Etats-Unis à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne et à leurs menaces d'agression, contribuant ainsi effectivement à la défense de l'indépendance et de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la paix et de la sécurité internationales dans ces régions et dans le monde.

82. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

83. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Comme je l'ai dit hier [2463^e séance], le conflit entre le Tchad et la Libye est un problème de famille qui devrait être réglé au sein de la famille des pays africains. Ma délégation s'est gardée de prendre parti car réduire le problème à un conflit au Tchad serait trop simpliste. Ce qui se passe au Tchad est en fait le résultat d'un problème plus fondamental dont beaucoup de pays d'Afrique et d'Amérique latine souffrent aujourd'hui.

84. Je n'avais donc pas l'intention de débattre de la légitimité du présent Gouvernement du Tchad ou de tout autre gouvernement. Seuls les partisans du Tchad eux-mêmes ont parlé de groupes d'insurgés assez

importants pour avancer vers la capitale et menacer le gouvernement central. Les déclarations défensives faites pour justifier le déploiement de troupes au Tchad par certains pays de la région afin d'appuyer le Tchad contre une partie de sa propre population peuvent, naturellement, soulever des questions quant à la légitimité du présent régime dans le pays, mais ces doutes, si l'on n'accorde pas une attention directe aux difficultés plus fondamentales qui sous-tendent tous les problèmes politiques de la région, ne sont pas pertinents et peuvent même créer la confusion dans les masses de la région en détournant leur attention du problème essentiel vers des questions mineures. Beaucoup des questions qui ont été soulevées hier et aujourd'hui au cours des réunions qui se tiennent à la demande du Tchad étaient, de l'avis de ma délégation, tout à fait secondaires. Je remercie la délégation de la Libye pour avoir porté la question essentielle aujourd'hui à la table du Conseil.

85. Je vais soulever un autre point, bien qu'il ne soit pas inconnu du Conseil, à savoir la participation directe de la France au Tchad, d'une part, et de la présidence du Conseil par la France, d'autre part. En l'occurrence, je me trouve dans une situation embarrassante car je dois m'adresser au Président et en même temps me référer parfois à son pays en tant que partie active au conflit dans la région. La présence des Etats-Unis au sein du Conseil en tant que membre permanent qui peut exercer à sa guise son droit de veto est un autre facteur qui rend ma situation encore plus embarrassante. Si nous voulions que les travaux du Conseil soient dirigés conformément aux principes de la normalité et de la raison, la procédure devrait exiger que la France et les Etats-Unis y participent sans droit de vote. Mais vu les circonstances que pouvons-nous.

86. Les représentants savent très bien la contradiction manifeste qui frappe au premier coup d'oeil tout observateur de l'Afrique ou de l'Amérique latine, à savoir la présence des populations les plus pauvres du monde dans les deux continents les plus riches du globe. La raison de cette pauvreté est tout à fait claire. Je me demande dans quelle mesure leurs qualités professionnelles de diplomate permettent à certains membres du Conseil de feindre d'ignorer ces raisons.

87. Le rôle des pays occidentaux dans la colonisation de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pendant des années, le passage rapide du colonialisme au néo-colonialisme et le rôle contemporain de l'impérialisme mondial avec à sa tête les Etats-Unis sont trop évidents pour faire l'objet d'explications au Conseil. Fort heureusement, les criminels et les victimes, les prédateurs et leurs proies, sont présents ici. Bien que les instructions reçues de certaines capitales exigent d'eux qu'ils adoptent certaines positions, les individus, à titre personnel, ne connaissent que trop bien la vérité.

88. Le fait est que, d'après les Etats-Unis, votre gouvernement, Monsieur le Président, n'assume pas un rôle assez actif dans le nord de l'Afrique, au Tchad en

particulier, bien que votre pays ait envoyé un volume considérable de matériel militaire dans la région. Bien que le Tchad ait fait partie des territoires coloniaux français, les Etats-Unis, en raison de leur présence importante dans la région, se montrent bien sûr plus actifs. Mais les Etats-Unis ne devraient pas blâmer votre pays de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû, car les Etats-Unis sont présents partout. Ils sont présents dans l'océan Indien, leurs bateaux pêchent dans le golfe Persique et dans la mer d'Oman, et ils se trouvent près des eaux libyennes. Les Américains procèdent à des manœuvres militaires au Honduras, en Egypte, en El Salvador, en Somalie et au Soudan. Ils ont des AWACS en Arabie Saoudite et dans le nord de l'Afrique. Ils sont derrière les sionistes en Palestine et en Afrique du Sud. Ils sont en Extrême-Orient. A dire vrai, ils sont partout et, bien sûr, ils sont au Conseil de sécurité également.

39. L'omniprésence du grand satan dans toutes les parties troublées du monde, et tout le monde sait que le Conseil est également une zone troublée du monde, a placé le Gouvernement américain devant un dilemme particulièrement crucial : d'un côté, sa politique étrangère exige qu'il soit présent partout et, d'un autre côté, il sait que si on peut le montrer du doigt, comme on le fait maintenant, le cours des événements pourrait bien se retourner rapidement contre lui. Voilà pourquoi il encourage ses alliés à assurer une présence plus grande sur les lieux du crime. Les Etats-Unis sous-estiment égoïstement le fait que certains alliés, comme la France par exemple, agissent principalement dans leurs propres buts coloniaux et non pas pour permettre aux Etats-Unis de sauver la face.

40. Dans le cas du Tchad, les Etats-Unis ont très bien manœuvré en se servant des troupes de certains autres régimes légitimes pour sauver le régime légitime du Tchad et pour se cacher davantage la face en essayant de rejeter le blâme sur la Libye de la même manière qu'ils blâment le Nicaragua dans le cas de la tragédie latino-américaine.

41. L'objectif qui se cache derrière tous ces rugissements et tous ces étalages de force est aussi très clair : le pétrole, le cuivre, l'or, les diamants, les éléments stratégiques et les métaux et, dans le cas du Tchad, les ressources radioactives qui ont été récemment découvertes là-bas selon certains rapports. Les peuples de cette partie du monde doivent par conséquent se préparer à une longue lutte car ni le bon gouvernement de votre pays, Monsieur le Président, ni celui des Etats-Unis ni celui d'autres pays ne renonceront aisément à des mets aussi délicieux. Qui plus est, les ressources de la région ont aussi engendré l'assujettissement de nombreux autres peuples de la région dont les gouvernements légitimes ont des relations "amicales" — et bien sûr légitimes — avec les pouvoirs saïaniques. C'est tout à fait compréhensible.

42. La lutte contre l'impérialisme suit son cours naturel également. Je suis certain que le nombre des prisonniers dans plusieurs de ces pays "amis" et les

accusations dont ils font l'objet pourraient être très révélateurs dans ce contexte. Je suis sûr que les responsables français et les responsables américains savent très bien qui est légitime et qui ne l'est pas. Ils entendent également les échos de la révolution islamique à travers le monde musulman. Nous croyons que toutes leurs luttes contre le mouvement de libération, particulièrement contre le cri galvanisant d'Allah Akbar, seront vaines. Les Etats-Unis et leurs alliés arriveront à cette conclusion lorsqu'il sera trop tard, comme cela a toujours été le cas.

93. Ce qui préoccupe les forces impérialistes c'est la crainte que, après que le bloc occidental aura été chassé, des Russes viendront les remplacer, particulièrement à un moment où l'aile américaine de l'impérialisme constate que les Russes peuvent avoir une emprise sur les masses déshéritées plus facilement que ne le peuvent les Américains et les Occidentaux. Croyez-moi, les masses sont plus intelligentes et elles ne tomberont pas dans le piège après s'être sauvées des griffes de l'impérialisme. Elles ne se laisseront pas asservir de nouveau après s'être libérées. La menace communiste n'est qu'un prétexte dont se servent les responsables américains pour justifier leurs interventions illégales et certains sénateurs américains le savent aussi.

94. La lutte des masses opprimées du monde entier se trouve par conséquent au cœur du problème, au cœur de la question. Et le Tchad n'est qu'un exemple minime de cette lutte. La lutte est partout, et l'infanterie de marine, les navires, les avions, les troupes des Etats-Unis et les mercenaires se trouvent aussi partout. Mais, s'efforçant de semer la confusion dans l'opinion publique, les Etats-Unis recourent habituellement aux excuses les plus naïves et les plus simplistes.

95. Je voudrais simplement citer une phrase de la déclaration dont le représentant des Etats-Unis nous a abreuvés hier :

"Si l'on permet que cette agression se poursuive impunément, alors le Conseil se sera révélé impuissant et le "nouveau colonialisme" brutal de Kadhafi menacera plus gravement encore la sécurité du nord et du centre-nord de l'Afrique." [2464^e séance, par. 47.]

96. Pour commencer, si l'impuissance du Conseil peut être reconnue même par les Etats-Unis, c'est qu'il est vraiment impuissant, et ses membres perdent tous leur temps; mais cette impuissance du Conseil n'est pas nouvelle. Ce qui lui donne une dimension nouvelle, c'est que cette impuissance l'a amené au stade où il n'en impose plus, où il a perdu toute attraction pour les touristes. Personne, pas même la délégation des Etats-Unis n'accorde au Conseil plus d'importance qu'il n'en a vraiment. Voilà pourquoi parler de l'impuissance du Conseil semble être la seule conversation sérieuse qui puisse ajouter un certain piment à ses délibérations; mais le piment est trop fort et probablement trop bon pour la diplomatie américaine.

97. Ensuite, compte tenu des flottes et des forces gigantesques que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis a dépêchées à travers le monde, les responsables américains doivent avoir une très piètre idée de l'opinion publique américaine pour accuser catégoriquement un petit pays du tiers monde comme la Libye de "nouveau colonialisme brutal".

98. Permettez-moi de poser une question bien simple, que j'ai posée très souvent déjà : pourquoi le Gouvernement américain ne donne-t-il pas la moindre chance aux bons peuples patriotes de la région de se défendre eux-mêmes ? Pourquoi les Etats-Unis et leurs fantoches se considèrent-ils toujours comme représentant, en quelque sorte, un patriotisme étranger ?

99. Les fauteurs de guerre américains doivent quitter notre région sans conditions. Cette partie du monde ne leur appartient pas. Ils doivent partir tout simplement comme les Russes doivent partir d'Afghanistan. Ils doivent cesser de blâmer la Libye ou tout autre peuple. Ce siècle est le siècle de la victoire des opprimés sur les oppresseurs. Notre problème est que certains lions d'Afrique ont malheureusement été domestiqués, encagés, et ne sont plus que des minets nourris à la cuiller. S'il n'en était pas ainsi ils ne resteraient pas indifférents devant de tels pillages et de tels crimes commis au détriment de toute la nation africaine. La politique étrangère des Etats-Unis est la cause de tout cela car elle est la force motrice du front impérialiste. Si le Conseil était ce qu'il devrait être, tout se passerait différemment sur notre planète et des membres comme les Etats-Unis suivraient alors une politique étrangère qui rendrait inutiles les présentes réunions. Je vais donc prier pour un changement dans la structure et le contenu du Conseil, changement que j'espère. Je regrette que le Conseil n'ait pas le pouvoir de condamner la politique étrangère interventionniste des Etats-Unis. Je me demande s'il ne pourrait pas conseiller à l'arrogante puissance de ce monde d'éloigner un peu ses forces sataniques de la région pour que ses populations opprimées puissent régler leurs différends sans médiateur ou observateur américain. Le Conseil pourrait soulager même le Gouvernement américain, dont la diplomatie de courtage lui a valu assez d'échecs au Moyen-Orient et en Amérique latine. Je vous en prie, rappelez aux responsables américains qu'ils ne sont ni les représentants de l'Organisation des Nations Unies dans le reste du monde, ni les forces de maintien de la paix des Nations Unies.

100. Le Gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran appuient fermement la lutte de la Libye pour la défense de son indépendance contre les impérialistes américains et leurs alliés et fantoches dans la région. Il est évident que les forces impérialistes, avec à leur tête les Etats-Unis, n'ont jamais appuyé aucun mouvement de libération humain, aucun régime révolutionnaire, aucun petit pays indépendant. L'opposition même de ces forces sataniques à la Libye et à la population de la région montre bien que cette population est anti-impérialiste et humanitariste, et c'est

pourquoi nous appuyons la Libye et nous nous solidarisons avec elle. C'est une raison suffisante pour que tous les peuples opprimés du monde soient aux côtés de la Libye et contre tous ses adversaires.

101. Le Conseil doit condamner les actes de provocation commis par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne et les menaces qu'ils font peser sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

102. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant prendre la parole en tant que représentant de la FRANCE.

103. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré, sur un ton mi-plaisant, mi-sérieux, que la France devrait être dépourvue du droit de vote au Conseil. Il a d'ailleurs ajouté que le Conseil n'était pas sérieux. Alors je lui répondrai, sur le même ton mi-plaisant, mi-sérieux, qu'il aurait peut-être aussi bien fait de ne pas proférer d'accusations mensongères contre la France.

104. Cela étant, je remarque avec plaisir qu'il n'a pas mis en doute la légitimité du Gouvernement du Tchad et, ayant ainsi reconnu la légitimité de ce gouvernement, il a implicitement reconnu la légitimité de l'aide que la France lui porte. Et c'est pourquoi, en qualité de représentant de la France, je le remercie bien sincèrement de sa déclaration.

105. Je reprends la parole comme PRÉSIDENT du Conseil.

106. L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

107. M. ELFAKI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes remerciements sincères pour me permettre de prendre la parole ce soir.

108. L'histoire se répète. Les desseins et les complots de la Libye ont une et même source et offrent un scénario inchangé. Dans le passé — en février dernier, pour être précis — alors qu'elle préparait une agression contre mon pays, la Libye s'est hâtée de déposer une plainte devant le Conseil [S/15615] au sujet de provocations et de menaces américaines qui, disait-elle, mettaient en danger sa sécurité et sa sûreté et s'inscrivaient dans un complot agressif visant à renverser le régime libyen. Le Conseil s'est réuni [2415^e à 2418^e séance] et tous les membres connaissent le reste de l'histoire, que je n'ai donc pas besoin de répéter. Qu'il suffise de dire que le régime qui se disait menacé est toujours intact et sain et sauf à ce jour. Aujourd'hui, alors qu'elle intervient directement et de façon flagrante dans un pays voisin, utilisant toutes sortes d'armes terrestres et aériennes contre lui et contre le malheureux peuple du Tchad, soumettant ce pays aux pires tortures, aux déplacements et aux meurtres, la Libye se

présente une fois de plus devant le Conseil en prétendant, comme par le passé, que sa sécurité est menacée. Ce dont nous sommes les témoins aujourd'hui me rappelle un dicton populaire du Soudan, qui permet de dévoiler la tromperie : "Il me fait du tort puis, avec des larmes de crocodile, s'empresse d'aller se plaindre". Cela reflète exactement ce à quoi la Libye a maintenant eu recours sur le plan international pour camoufler ses complots et ses desseins agressifs contre les Etats et les peuples voisins.

109. La demande de convocation d'une réunion urgente du Conseil par la Libye n'est qu'une ruse, une pauvre tentative destinée à tromper le Conseil et toute la communauté internationale et à détourner leur attention de la situation présente. C'est sur l'agression aveugle et caractérisée perpétrée par la Libye contre le peuple et le Gouvernement du Tchad que devrait être concentrée l'attention, mais la Libye essaie d'empêcher le Conseil de poursuivre ses réunions sur le sujet, réunions qui ont commencé le 3 août [2462^e séance] pour examiner la plainte légitime présentée par le Tchad [S/15902] contre l'agression et l'intervention de la Libye qui attaque par terre et par air des villes et des villages tchadiens en utilisant des armes internationalement interdites telles que les bombes au phosphore, les bombes à fragmentation et les bombes au napalm, comme le représentant du Tchad nous l'a dit hier [2463^e séance] et comme le mentionnent quotidiennement les divers moyens d'information de masse. La Libye aide aussi les rebelles et les insurgés et recrute des mercenaires en vue de saper la souveraineté, l'indépendance, la sécurité, la sûreté et l'intégrité territoriale du Tchad.

110. Nous sommes sûrs que le stratagème de la Libye ne trompera pas la communauté internationale et que le Conseil n'y succombera pas. Le Conseil doit continuer à s'acquitter de ses responsabilités en poursuivant l'examen de la plainte du Tchad contre la Libye afin de mettre fin à l'agression libyenne et d'assurer le retrait des troupes libyennes des terres tchadiennes, pour permettre au Gouvernement du Tchad de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité nécessaires pour le relèvement économique et social et le développement du pays et pour assurer la préservation de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans toute la région. Qui sait ? Peut-être la Libye a-t-elle voulu cette fois également, en coordination avec certains de ses alliés, détourner l'attention du monde entier, particulièrement du Conseil, des combats féroces qui se déroulent en Afrique australe, en Namibie et même au Moyen-Orient, et du sort du Liban frère, qui souffre de l'agression, et de l'occupation et qui vit des tragédies qui font saigner la conscience de l'humanité. Ou peut-être la Libye cherche-t-elle à détourner spécialement l'attention des séditions et conspirations auxquelles la révolution palestinienne est exposée sous la direction de son vaillant symbole, Yasser Arafat, en vue de la fragmenter et de lui imposer sa domination et son hégémonie, voire tout simplement de la liquider. Nous savons tous qui est responsable de cette sédition répugnante dénoncée par le monde en-

tier. Le peuple et le gouvernement du Soudan l'ont dénoncée et condamnée, tout comme l'ont dénoncée le reste des peuples arabes qui ont véritablement lutté, par leurs actes et non simplement par leurs paroles, pour la restitution des territoires arabes occupés et pour l'exercice complet des droits du peuple palestinien.

111. Ma délégation a parlé au Conseil en février dernier [2416^e séance] lorsque celui-ci examinait une plainte semblable de la Libye. Nous avons dit alors comment la Libye avait bafoué les principes qui régissent les relations saines entre nations, notamment les principes de la non-ingérence dans les affaires d'autres pays et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Voilà l'essence, voilà le cœur des conflits, tensions et différends qui caractérisent les relations de la Libye avec les Etats voisins de la région. Je ne veux pas faire une longue déclaration car le Conseil a déjà été mis au fait des nombreuses pratiques agressives de la Libye contre les Etats voisins. Je ne crois pas que ses actes hostiles répétés contre le Soudan aient été oubliés, en particulier son agression et l'utilisation de mercenaires contre le Soudan en juillet 1976 [voir S/12122, annexe], qui se sont traduites pour notre peuple par de grandes pertes humaines et matérielles. C'est ce qui nous oblige à prendre part à cette réunion.

112. Dans une lettre qui vous a été adressée le 6 août 1983 [S/15912], Monsieur le Président, on a prétendu que les manœuvres militaires auxquelles participe mon pays ce mois-ci constituent une menace contre la sécurité de la Libye et celle de toute la région. C'est un mensonge. C'est une invention dénuée de fondement, comme l'a montré M. Mohamed Mirghani Moubarak, ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Soudan, dans le message qu'il vous a adressé le 11 août [S/15921]. Bien que cette lettre ait été distribuée aux membres du Conseil en tant que document officiel et bien que les manœuvres militaires conjointes aient été annoncées ouvertement et que tout le monde le savait depuis longtemps — ce qui montre la nature de ces manœuvres et établit la fausseté des allégations selon lesquelles elles seraient dirigées contre quiconque —, je me dois de souligner les faits suivants.

113. Premièrement, ce n'est pas la première fois que nos forces armées se livrent à des manœuvres militaires avec des pays amis, que ces pays soient situés dans notre région ou en dehors de la région. La nature des manœuvres militaires qui ont eu lieu antérieurement n'avaient rien de secret, qu'il s'agisse de leur lieu, de leur date, de leur envergure ou des buts recherchés. Elles n'étaient dirigées contre aucun Etat voisin ou autre Etat. Elles ont toujours eu pour objectif d'entraîner nos forces armées et d'améliorer leur degré d'efficacité, de capacité à se défendre et à défendre notre peuple et notre territoire au cas où cela s'imposerait. Les manœuvres militaires antérieures n'ont jamais soulevé de soupçons ou de craintes de la part de nos voisins, y compris de la Libye. Pourquoi donc la

Libye fait-elle tant de battage aujourd'hui, à moins qu'elle ne soit motivée par les raisons que j'ai déjà mentionnées, à savoir détourner l'attention du Conseil et de la communauté internationale de la question de l'occupation, de l'agression et du recours flagrant à la force dans notre région et dans d'autres régions du monde.

114. Deuxièmement, il faut tenir compte des droits à la souveraineté et à l'indépendance dont nous jouissons dans le cadre du droit international, de l'Organisation des Nations Unies, de l'OUA, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que dans le cadre des principes, des objectifs et des règles de base du mouvement des pays non alignés qui garantissent clairement à mon pays et aux autres membres le droit de se préparer à se défendre dans des situations difficiles, lorsqu'ils doivent faire face à l'agression, à l'invasion ou à l'occupation, ou à l'ambition étrangère, quelle qu'elle soit, dirigée contre la souveraineté de leurs pays ou de la sécurité de leurs peuples.

115. Troisièmement, le Soudan a toujours respecté le droit et les pactes et principes internationaux dans ses relations avec les autres pays et les autres peuples et la nécessité de poursuivre une politique de coopération et d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres Etats, particulièrement les pays africains et les pays du tiers monde qui souffrent de pauvreté et de sous-développement, qui ont besoin de développer l'éducation et les services de santé et pour qui les tracteurs et les moissonneuses sont plus nécessaires que les arsenaux militaires et les armes modernes et perfectionnées dont ils ont été inondés, leur nombre dépassant de loin leurs besoins de légitime défense, comme c'est le cas pour la Libye. Nous sommes attachés à ces nobles principes qui ne sont pas pour nous de simples slogans à brandir quand nécessaire ou à utiliser pour tromper ou pour décevoir, comme c'est le cas pour certains Etats, et nous les appliquons dans nos relations avec nos voisins et autres pays et peuples amis avec lesquels nous désirons coopérer et travailler dans de nombreux domaines, dans notre intérêt commun. Nos bonnes et croissantes relations avec tous nos voisins, à l'exception de la Libye, sont la preuve catégorique de ce que j'avance. Nous espérons que la Libye jugera cet exemple digne d'être suivi et qu'elle s'efforcera de respecter les lois, les principes et les pactes internationaux en paroles comme en actes, et qu'elle s'abstiendra de dresser des plans d'agression, de sédition et d'intervention dans les affaires intérieures d'autres pays et peuples. Ce faisant, tous nos peuples, y compris le peuple libyen frère, pourront jouir de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.

116. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En écoutant le représentant de la Libye et ceux qui se sont joints à lui dans la tentative peu convaincante d'expliquer rationnellement l'agression libyenne contre le Tchad en détournant l'attention par des accusations selon lesquelles

mon pays interviendrait dans des affaires qui ne le concernent pas, je me suis rappelé l'histoire souvent racontée du jeune garçon qui, venant de tuer sa mère et son père, implore la clémence du tribunal parce qu'il est orphelin.

117. Le cas de la Libye et de ses amis pourrait être examiné avec plus de compréhension par les membres du Conseil s'ils venaient à la table du Conseil avec des mains moins sanglantes.

118. Je vais faire quelques remarques sur certaines observations spécifiques que nous avons entendues faire au cours du débat d'aujourd'hui.

119. J'ai été très blessé par la remarque du représentant de l'Afghanistan. Quand les Etats-Unis ont "envahi" les eaux et l'espace aérien libyens, ce que, naturellement, nous n'avons pas fait — à ma connaissance, pas même l'Union soviétique ne rejoint le colonel Kadhafi dans son interprétation étendue de la territorialité —, nous n'avons pas abattu un des avions fournis à Kadhafi par l'Union soviétique : nous en avons abattu deux.

120. Le représentant cubain, se fondant de toute évidence sur son expérience personnelle riche et variée, a parlé en termes émouvants de la menace qui pèse sur de petits pays. J'ai tout d'abord pensé qu'il voulait parler du Tchad, ou même d'El Salvador. Mais oui, je suis d'accord avec le représentant de Cuba. En effet, il existe une certaine analogie entre l'attitude de mon pays en Amérique centrale et l'attitude de mon pays aujourd'hui dans la partie nord de l'Afrique : les Etats-Unis sont toujours disposés et se réservent toujours le droit d'engager leurs ressources, souvent financières, économiques, techniques et militaires, lorsque la situation l'exige, par exemple dans des situations où des gouvernements indépendants sont menacés, soit par leurs voisins soit indirectement, pour le compte de puissances éloignées à des fins d'expansion coloniale.

121. Le représentant de la Pologne a également vu des analogies en ce cas entre le problème dont le Conseil a dû s'occuper en février dernier et celui auquel il fait face aujourd'hui.

122. Je m'associe à mon ami, le représentant du Soudan, pour affirmer que oui, en vérité, ces deux problèmes présentent une grande similarité. En février, la Libye a vu contrecarrer son plan de renversement du Gouvernement soudanais. Aujourd'hui, elle commet une agression contre un autre voisin, le Tchad. Et si la prétendue intervention des amis du Tchad est à la hauteur de l'aide dont il a besoin, oui, il se pourrait bien qu'une fois encore l'agression libyenne, l'aventurisme libyen, le mépris de la Libye pour la Charte des Nations Unies, rencontrent des obstacles.

123. Enfin, j'adresserai une brève observation à mon bon ami et voisin et estimé collègue, le représentant du Guyana. Sa déclaration était éloquent. Chacun ici doit

l'approuver fondamentalement et instinctivement. Ma délégation et mon gouvernement l'approuvent. Plaise au ciel que nous puissions composer nos divergences grâce à la raison, à la conciliation et aux concessions mutuelles. Plaise au ciel que nul ne vienne à cette table avec des mains sanglantes et des ambitions néfastes pour ses voisins, ce que ne sauraient tolérer ni cette communauté, ni cette institution, ni mon gouvernement.

124. Les Etats-Unis se joindront à tous ceux qui viennent à cette table ou à d'autres tables de conciliation les mains nettes, le cœur sincère, et il n'y aura plus ni affrontements ni interventions ni menaces. Mais il faut que les deux parties adoptent cette attitude pour que l'appel du représentant du Guyana ait des chances d'être entendu.

125. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

126. M. ADDABASHI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je suis heureux d'avoir la parole pour exercer mon droit de réponse. Je me limiterai à quelques brèves remarques spécifiques. Je mentionnerai ce que mon frère, le représentant du Soudan, a signalé. Je sais qu'il était très gêné d'être le seul représentant à venir au Conseil défendre les Etats-Unis. A n'en pas douter, il y était obligé pour remercier le Gouvernement américain qui fait tout son possible pour maintenir à flot le régime soudanais. Le Gouvernement des Etats-Unis a leurré le régime soudanais plusieurs fois; il a fait croire que ce régime était menacé par la Libye, ce qui lui a permis de déplacer son arsenal militaire et ses forces armées en direction de la région ou, plutôt, vers le territoire soudanais. Il l'a fait à plusieurs reprises pour pouvoir envoyer ses forces au Soudan et pour placer le pays sous l'hégémonie américaine. Il est fort regrettable que cette illusion ait persisté et ait haussé le raisonnement du régime soudanais, qui sait très bien qu'il est impopulaire aux yeux du peuple soudanais. La menace vient de l'intérieur. Mais il convient cependant de se demander quel est le résultat de tout cela ? Le résultat de cette illusion persistante est la présence d'un grand nombre de soldats et d'avions américains au Soudan et de 12 000 soldats égyptiens à Khartoum pour protéger le régime soudanais afin qu'il puisse continuer d'appuyer la politique des Etats-Unis dans la région arabe et, plus particulièrement, les accords de Camp David.

127. Nous savons tous que la menace, pour le Soudan, ne vient pas de l'extérieur, mais bien plutôt découle de la politique malavisée de son gouvernement. Cette politique a mis le Soudan dans une situation économique extrêmement difficile et, à en lire la presse américaine elle-même, il est facile de comprendre quelle est la situation au Soudan et quels sont les faits. La Jamahiriya arabe libyenne, pour sa part, a essayé d'aider le peuple frère du Soudan à faire face à la détérioration de sa situation économique et a proposé

plusieurs projets, y compris la création d'une société agricole conjointe. Le capital de cette compagnie, je crois, dépasse le montant de toute l'assistance que les Etats-Unis fournissent annuellement au Soudan. Toutefois, par leurs complots et leurs manœuvres, les Etats-Unis ont empêché que cette coopération économique fructueuse entre les deux peuples du Soudan et de la Libye se matérialise.

128. Quant aux allégations avancées par le représentant du Soudan en ce qui concerne la situation au Tchad, je crois qu'elles ont déjà été réfutées et ne reposent sur rien; il suffit de se reporter à ce que nous avons mentionné dans nos déclarations antérieures. Pour ce qui est des allégations concernant les relations entre la Jamahiriya arabe libyenne et le peuple palestinien et l'Organisation de libération de la Palestine, nous savons que les Etats-Unis veulent que le Soudan agisse de cette façon et que le représentant du Soudan acquiesce. Je ne saurais me permettre, d'un point de vue nationaliste, de répondre à de telles allégations.

129. Je voudrais évoquer aussi ce qu'a dit récemment le représentant des Etats-Unis. Il a essayé de dire qu'il n'y avait aucune menace américaine dirigée contre la Libye. Pourtant, les choses sont très claires. Dans la déclaration que nous avons faite au Conseil le 11 août [2464^e séance], nous avons donné le détail de ce qui s'est passé depuis 1972 et je n'ai donc pas besoin d'y revenir. Je dirai simplement au représentant des Etats-Unis que certains de ces actes ont fait l'objet de divers communiqués et déclarations du mouvement des pays non alignés, dans lesquels le mouvement condamnait ces actes et exprimait sa grave préoccupation.

130. Je songe à une déclaration faite en août 1981 par le Bureau de coordination des pays non alignés et à d'autres délégations de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination tenue à Managua en janvier 1983, de même qu'au communiqué de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation qui a eu lieu à New York en octobre 1982, pendant la trente-septième session de l'Assemblée générale.

131. Je veux aussi relever la façon dont le représentant des Etats-Unis vient de parler, l'arrogance et la fierté qu'il a montrées en insistant sur le fait que son pays avait abattu deux avions libyens et non pas simplement un seul, comme si la Libye était l'une des superpuissances du monde et comme si les membres du Conseil ne savaient pas que la population de la Libye est le tiers seulement de celle de la ville de New York.

132. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet.

133. Le PRÉSIDENT : Le représentant de Cuba a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

134. M. GARCÍA ITURBE (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président,

de m'avoir permis de prendre à nouveau la parole devant le Conseil, chose que je n'avais pas l'intention de faire. Mais ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis m'y oblige.

135. Ce représentant s'est référé à notre déclaration, disant que Cuba se fondait sur son expérience, une expérience riche et variée de petit pays qui a subi l'agression. Il est certain que Cuba a une expérience riche et variée dans ce domaine car il a fait l'objet d'agressions variées et innombrables de la part précisément des Etats-Unis, agressions qui ont pris la forme d'une invasion, comme pour la baie des Cochons, avec le résultat qu'on connaît; tentatives d'assassinat de nos dirigeants; agressions économiques et agressions de toutes sortes qui sont le fait de nul autre pays que les Etats-Unis.

136. Le représentant de ce pays, mentionnant dans son intervention des paroles que nous avons prononcées ici, a déclaré que son pays avait toujours été prêt à placer ses ressources humaines et économiques en tout lieu du monde où il considérait que cela était nécessaire et, avec arrogance et légèreté vis-à-vis de la reconnaissance du droit international, son pays s'est arrogé, comme il a toujours essayé de le faire, ce fameux rôle de gendarme contre la volonté et la détermination des peuples.

137. Cela montre une fois de plus ce qu'est la politique impérialiste d'ingérence qu'essaie de poursuivre le Gouvernement actuel des Etats-Unis, une politique qui n'est pas neuve, qui a déjà été utilisée et qui a été un échec du Gouvernement des Etats-Unis dans ses relations avec les peuples du monde : la fameuse politique du "gros bâton", de l'intervention et de l'ingérence.

138. L'un de ceux qui ont le mieux résumé cette politique a été le général Butler, en 1933, pendant la commémoration de la Journée de l'armistice à Philadelphie, où il a déclaré :

"J'ai passé 33 ans et 4 mois en service actif dans le corps des fusiliers marins, l'élite des forces armées de notre pays. J'ai eu divers grades, de sous-lieutenant à général, et pendant cette période, j'ai passé la plus grande partie de mon temps comme un valet de haute catégorie au service de la grande industrie, de Wall Street et des banquiers. En un mot, j'ai été un extorqueur, un intrigant au service du capitalisme. A l'époque, je soupçonnais déjà que je faisais partie d'une grande conspiration; aujourd'hui j'en suis sûr. Comme tous les militaires, je n'ai jamais pu m'en assurer avant d'avoir quitté le service. Mes facultés mentales demeuraient paralysées pendant que j'obéissais aux ordres d'en haut. Cela est typique de quiconque fait partie du service militaire.

"En 1914, j'ai aidé à faire du Mexique, en particulier de Tampico, un lieu sûr pour les intérêts pétroliers américains. J'ai aidé à faire de Cuba et d'Haïti des lieux propices qui permettent aux gens de

la National City Bank de toucher leurs bénéfices. J'ai participé à l'organisation de coups d'Etat dans une demi-douzaine de républiques centraméricaines pour le compte de Wall Street. La liste des crimes est longue. J'ai aidé à purifier le Nicaragua de 1909 à 1912 pour la maison bancaire internationale Brown Brothers. J'ai été en République dominicaine en 1916 pour les intérêts sucriers américains. En 1927, en Chine, j'ai aidé la Standard Oil à s'installer sans qu'elle soit dérangée. Pendant toutes ces années, comme on dit, j'ai fait un travail splendide. J'ai reçu honneurs, médailles et promotions (deux médailles d'honneur du Congrès et 16 décorations de combat). Quand je regarde en arrière, je pense que j'ai peut-être bien donné des idées à Al Capone. Mais alors que lui n'opérait que dans trois districts, j'opérais dans trois continents."

139. Le PRÉSIDENT : Le représentant du Soudan a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

140. M. ELFAKI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Je partage pleinement le point de vue de mon frère libyen. C'est avec un embarras et une détresse extrêmes que je me vois contraint de parler à deux reprises au Conseil pour la même raison : la politique d'agression, d'intervention et de recours à la force menée, malheureusement, par un pays afro-arabe frère. J'espère que cela ne se renouvellera pas.

141. Le représentant de la Libye a parlé du régime en place au Soudan, régime qu'il a qualifié d'impopulaire auprès de la population soudanaise, comme s'il avait voulu confirmer une fois encore devant le Conseil l'insistance avec laquelle la Libye et son représentant persistent à s'arroger le droit de porter des jugements sur le destin des peuples. C'est là le cœur de la question dont le Conseil est saisi en ce moment, à savoir l'agression et l'intervention dans les affaires intérieures du Tchad en prétextant l'illégitimité du régime tchadien.

142. Le représentant de la Libye a également parlé des problèmes économiques du Soudan et certes, comme tout autre pays du tiers monde, nous avons des problèmes économiques que nous ne cherchons pas à dissimuler.

143. Quant aux allégations du représentant de la Libye selon lesquelles son pays fournirait une aide économique considérable au Soudan, je dois lui dire — et je suis parfaitement au courant de la question — que le Soudan n'a aucune dette envers la Libye; il se rappellera peut-être que le seul prêt que la Libye ait accordé au Soudan, lorsque nous entretenions de bonnes relations, a dû, à la demande de la Libye, être remboursé immédiatement par le Soudan. Tout le peuple soudanais, de sa propre initiative et sans que le gouvernement ait eu la possibilité de le faire, a remboursé la dette. J'espère qu'il s'en souvient.

144. Le PRÉSIDENT : Je crois comprendre que le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

145. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : L'exercice du droit de réponse ce soir n'est probablement pas très approprié car tout le monde est fatigué. Je veux juste attirer l'attention du Conseil sur le fait que la conclusion qu'il a tirée de la reconnaissance par ma délégation de la légitimité du régime en place au Tchad pourrait bien ne pas être exactement ce que je voulais dire. Tout au long de ma déclaration, je n'ai cessé d'affirmer que je n'avais pas l'intention d'arguer sur la notion de légitimité de tel ou tel régime car je considérais que ce point était secondaire, la question essentielle étant plus importante et plus pertinente. Toutefois, je ne me suis pas engagé en ce qui concerne la légitimité du régime actuellement en place au Tchad.

146. Il y a cependant une partie de ma déclaration que je voudrais répéter, à savoir que "dans le cas du Tchad, les Etats-Unis ont très bien manœuvré en se servant... de certains régimes légitimes pour sauver le régime légitime du Tchad" [*par. 90*]. Ceux qui m'ont écouté sans recourir à l'interprétation savent très bien que le ton que j'ai employé les deux fois où j'ai prononcé l'adjectif légitime lui donnait le sens d'un mot entre guillemets signifiant soi-disant légitime ou prétendument légitime. Je présume que, dans l'interprétation, l'intonation que j'ai mise dans la prononciation de cet adjectif n'a pas été rendue comme il convenait.

147. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour les précisions qu'il a apportées.

148. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé de nouveau la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à faire sa déclaration.

149. M. ADDABASHI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je veux simplement dire à mon frère le représentant du Soudan que je j'ai pas dit que le Soudan avait une dette envers la Libye. Ce que j'ai dit c'est que la Libye avait essayé de venir en aide au Soudan frère pour l'aider à faire face à la détérioration de sa situation économique. Les complots et les manœuvres des Etats-Unis ont toutefois empêché qu'une coopération économique fructueuse se matérialise entre nos deux pays. Voilà ce que j'ai dit, et puisque mon frère, le représentant du Soudan, a mentionné le prêt accordé au Soudan par la Libye, cela vient indubitablement appuyer ce que j'ai dit et prouve la bonne volonté de la Jamahiriya arabe libyenne.

La séance est levée à 19 h 30.

NOTES

¹ Voir A/36/603, annexe.

² Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 36/103 de l'Assemblée générale.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
